RETOURS EN CHRÉTIENTÉ

PAUL DONCOEUR, S. J.

LA NAISSANCE LE MARIAGE LA MORT

LES PRESSES D'ILE DE FRANCE

BX2350
D67

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés
pour tous pays, y compris la Russie
Copyright by Presses d'Ile de France, 1951.

cez, ajoute-t-il, en les aspergeant d'eau bénite (1).

Sur quoi, le rituel de Périgueux édité en 1536 invitait les fiancés au baiser qui, selon la vieille coutume franque et romaine, sanctionnait leurs accordailles : *Or, baysas-vous en nom de maridage, que sera, si a Diou platz, et que longament, quand y seras y puchias demourar. Amen* (2).

Il ne restait plus qu'à célébrer ce bonheur par un festin. Nos robustes aïeux ne s'en faisaient pas prier.

On aura sans doute éprouvé qu'à un cérémonial si explicite et si religieux, il manquait peu de chose pour constituer un véritable mariage. En réalité, il n'y manquait que la vo-

---

(1) Ces traits sont empruntés à des rituels d'Amiens, de Châlons, de Chartres, de Reims et de Limoges, qui diffèrent en de légers détails. Au XIVe siècle, l'évêque de Paris, Tempier, pour éviter que ce serment des fiançailles ne fût considéré comme sacrement donnant les droits du mariage, prescrivit de se tenir toujours à la formule *de futuro : Tu, Martine, promittis per juramentum quod duces Bertham in uxorem, si Ecclesia consentiat ?*

(2) Nous aurons à revenir sur ce rite dont saint Grégoire de Tours témoignait déjà à propos des fiançailles de saint Léobard au VIe siècle. Au XVIIIe siècle, le sieur de Moléon notait la persistance de ce baiser en la paroisse de Saint-Julien du Mans comme une chose curieuse.